

Informations de base	
2005/2505(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur la traite des femmes et des enfants au Cambodge Subject 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde Zone géographique Cambodge	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
13/01/2005	Décision du Parlement	T6-0012/2005	Résumé
13/01/2005	Résultat du vote au parlement		
13/01/2005	Débat en plénière		
13/01/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2505(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0035/2005	11/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0042/2005	11/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0045/2005	11/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0046/2005	11/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0053/2005	11/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0055/2005	11/01/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0012/2005 JO C 247 06.10.2005, p. 0101-0161 E	13/01/2005	Résumé

Résolution sur la traite des femmes et des enfants au Cambodge

2005/2505(RSP) - 13/01/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 107 voix pour, aucune voix contre et une abstention, une résolution sur la traite des femmes et des enfants au Cambodge.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

La résolution rappelle l'attaque lancée contre le centre Srey Khan de l'association « Agir pour les femmes en situation précaire » (AFESIP), où se trouvaient 91 femmes et jeunes filles, dont 83 avaient été libérées, la veille, par des agents travaillant pour le département chargé de la lutte contre la traite des êtres humains et la protection des enfants, d'un hôtel où l'on pratiquait la prostitution. Elle rappelle également les menaces de mort reçues par Mme Somaly Mam, militante qui œuvre en faveur des enfants contraints à la prostitution et dont la protection ne peut être garantie par le gouvernement cambodgien.

Le Parlement souligne son inquiétude quant à la prostitution infantine au Cambodge et à la traite des êtres humains, pratiquée tant à destination qu'en provenance du Cambodge, dans le but de les utiliser à des fins de travail forcé, de prostitution, de mendicité ou d'adoption illégale. Il condamne l'attaque menée le 8 décembre 2004 contre le centre de l'AFESIP abritant des victimes de la traite des êtres humains à Phnom Penh et l'enlèvement de 91 femmes et jeunes filles, dont des mineures. Il condamne également l'industrie du tourisme sexuel au Cambodge et dans les autres pays où cette pratique a cours, et demande que les États membres de l'UE adoptent et appliquent la législation nécessaire pour traduire en justice toutes les personnes mêlées à des affaires de tourisme sexuel impliquant des mineurs.

Les députés insistent pour que la Commission :

- tienne compte des droits des enfants et des femmes victimes de traite dans la programmation de sa politique des droits de l'homme, dans le cadre de l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme;
- soutienne les organisations de défense des droits de l'homme au Cambodge, et notamment celles qui se consacrent à la protection des victimes de la traite et de l'exploitation sexuelle.

Le gouvernement et les autorités cambodgiennes sont invités à :

- ratifier le Protocole des Nations unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que la Convention des Nations unies contre le crime organisé;
- garantir la sécurité des organisations œuvrant pour la protection des enfants, ainsi que de leurs militants, s'agissant notamment des organisations qui s'emploient à venir en aide aux victimes de la traite et de l'exploitation sexuelle;
- garantir la sécurité de Somaly Mam, dont la vie est en danger.

Le Parlement dénonce l'exploitation sexuelle des mineurs en tant que crime *erga omnes* et atteinte aux droits fondamentaux des enfants, qu'il faut combattre à tous les niveaux. Il invite les États membres de l'Union européenne à lutter conjointement contre le crime organisé et la traite des êtres humains, et spécialement contre la traite des mineurs.